

ON EN PARLE DANS LA PRESSE.....

2011

✘ **Le Particulier, mars 2011:**

GAIPARE ZEN est sélectionné parmi les 6 meilleurs Plans d'Epargne Retraite Populaire avec ces commentaires positifs : un fonds en euros performant et de larges possibilités de diversification, avec des arbitrages peu coûteux (0,5%).

2010

✘ **Capital, novembre 2010 :**

Capital conseille aux personnes entre 45 et 59 ans, à l'approche de la dernière ligne droite avant la retraite, d'ouvrir un PERP :

le contrat PERP GAIPARE ZEN est présenté parmi le " top 3 " : Un contrat qualifié solide depuis sa création en 2004 avec un rendement de 22% en 6 ans.

✘ **Intérêts privés, mars 2010 :**

Le PERP est plus souvent recommandé pour son avantage fiscal que pour ses performances financières. Pourtant certains PERP procurent aussi, sur leurs fonds en euros, un bon rendement. Exemple avec le taux de 4,02% net de frais de gestion annoncé pour le PERP GAIPARE ZEN en 2009.

Depuis sa création en 2004, le rendement net cumulé du fonds en euros de ce produit retraite atteint 22%.

2009

✘ **Investissement Conseils, Avril 2009 : Des contrats de qualité à l'honneur**

Investissement Conseils classe le PERP GAIPARE ZEN (Fonds en euros) parmi les 3 meilleures performances nettes sur 3 ans et lui décerne une Pyramide de Bronze.

«Nous ne retenons que les produits distribués par les professionnels indépendants.»

«Les pyramides récompensent les performances et la pérennité des produits ».

✘ **L'Agéfi Actifs, 25 juin 2004 :**

« Un processus exemplaire de sélection réalisé avec des experts indépendants, choisi la compagnie Fortis Assurances comme créateur de son Perp. »

✘ **La Revue du courtage, juillet/août 2004 :**

« Selon ses promoteurs, le PERP Gaipare, tel qu'il est, serait un des plus compétitifs du marché. Les frais sur versement sont de 4,5% au maximum, alors que la concurrence s'étage de 3% à 5%... Autre motif de satisfaction : l'assureur a décidé de n'opérer aucun prélèvement sur les produits financiers réalisés sur le fonds en euros. La participation aux bénéfices sera donc de 100% alors que la concurrence concède à l'assureur 10% des produits financiers réalisés, en plus des frais de gestion. »

✘ **Mieux Vivre Votre Argent, septembre 2004 :**

« Il présente trois atouts indéniables.
Un, ses frais de gestion et de transfert sont modérés
Deux, concernant le fonds en euros où le capital est garanti, l'assureur distribuera 100% des bénéfices ...
Enfin, troisième avantage, ce Perp donne accès à une dizaine de supports de deux gestionnaires ... »

✘ **Les Dossiers de l'Épargne, octobre 2004,**

a décerné à Fortis Assurances une récompense pour son Perp Gaipare Zen.

Il reçoit un label d'excellence. Les éléments positifs qui ressortent (verdict du jury) :

« l'indépendance de l'association, un contrat faiblement chargé, une large gamme de supports en gestion libre. Un bon contrat. »

✘ **60 millions de consommateurs, octobre 2004 :**

« Les comités de surveillance des plans – réellement indépendants, eux – ne sont pas encore créés. Pour l'instant, une seule association s'est démarquée : le Gaipare. Cette association a bâti un Perp avec Fortis. »